

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 18 août 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 18^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Richard Guillemette, directeur général par intérim; maître Alain Gauthier, secrétaire général.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Dominic Bertrand, directeur général adjoint, réseau C; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; madame Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-08-004

SUR PROPOSITION DE monsieur Claude Cuillierier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir reporté le point 7 A) « Rapport du comité – Demande de révision de décision no 262 (Art. 9, LIP) à la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Élections fédérales – Participation » (à la demande de monsieur Denis Brousseau);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015, AJOURNÉE AU 30 JUIN 2015

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4. CORRESPONDANCE

A) Correspondance en date du 10 août 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1 Secteur des jeunes

5.2 Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Ressources humaines

6.2 Ressources financières et ressources informatiques

6.3 Ressources matérielles

A) École primaire Bois-de-Liesse – Agrandissement – Octroi du contrat de construction

B) École primaire du Grand-Chêne – Agrandissement - Octroi du contrat de construction

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

A) Reporté

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Organisation scolaire

8.2 Planification stratégique

8.3 Vérification interne et reddition de compte

8.4 Communications

8.5 Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril et de la séance ordinaire du 5 mai 2015 du Comité exécutif
- D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 26 mai 2015 au 30 juin 2015
- D) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 10 août 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Élections fédérales - Participation

13. INFORMATION

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE
PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de
lecture par le
secrétaire général**

CC15/16-08-005

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 juin 2015, ajournée au 30 juin 2015, a été remis aux commissaires le jeudi 13 août 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser le secrétaire général de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
2 juin 2015,
ajournée au 30
juin 2015**

CC15/16-08-006

**Affaires découlant
du procès-verbal**

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 juin 2015, ajournée au 30 juin 2015, tel que déposé.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**École primaire du
Bois-de-Liesse –
Agrandissement –
Octroi du contrat
de construction**

CC15/16-08-007

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Octroi du contrat – Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement à l'école primaire du Bois-de-liesse doit être livré pour le mois de juillet 2016;

ATTENDU QUE le financement dudit projet d'agrandissement est fait à même le budget de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2014-2024;

ATTENDU QU'en date du 22 juin 2015, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 14 août 2015, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Dorbec Construction Inc. pour un montant total de 5 119 900,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QUE le présent projet a été présenté au comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000,00 \$;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Dorbec Construction Inc. quant au projet d'agrandissement à l'école primaire Bois-de-Liesse, et ce, pour un montant total de 5 119 900,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire du
Grand-Chêne –
Agrandissement –
Octroi du contrat
de construction**

CC15/16-08-008

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Octroi du contrat – Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte
- C) Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007

ATTENDU QUE le projet de d'agrandissement de l'école primaire du Grand-Chêne doit être livré pour le mois d'août 2016;

ATTENDU QUE le financement dudit projet d'agrandissement est fait à même le budget de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2014-2024;

ATTENDU QU'en date du 15 juin 2015, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 13 août 2015, à l'analyse de l'admissibilité et de conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Raynald Tisseur pour un montant total de 4 601 118,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QUE le présent projet a été présenté au comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000,00 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Construction Raynald Tisseur quant au projet d'agrandissement de l'école primaire du Grand-Chêne, et ce, pour un montant total de 4 601 118,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Délégués à
l'ACELF**

signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Procès-verbal de
la séance
extraordinaire du
28 avril et de la
séance ordinaire
du 5 mai 2015 du
Comité exécutif**

signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

La présidente n'a rien de particulier à signaler.

**Information du
directeur général**

signaler.

Le directeur général n'a rien de particulier à

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
26 mai 2015 au
30 juin 2015**

signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
1^{er} juillet 2015 au
10 août 2015**

signaler.

Les commissaires n'ont rien de particulier à

**Élections
fédérales -
Participation**

Monsieur Denis Brousseau pose ses questions sur la participation éventuelle de la CSMB aux élections fédérales.

Le secrétaire général répond : comme citoyens, les membres du Conseil des commissaires ont tous les droits que leur confère leur qualité d'électeurs. Par contre, dans leur posture de commissaire, Me Gauthier leur rappelle de faire preuve de prudence dans le but de bien distinguer leur posture, en tant que citoyen, de celle de commissaire qui véhicule l'image et, dans une certaine mesure, la représentation de la Commission scolaire.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 19 h 18, la séance levée.

La présidente

Le secrétaire général